

COMMUNIQUE DE PRESSE

Saint-Brieuc Armor Agglomération

Ouverture des déchèteries à partir du lundi 27 avril pour les déchets verts

A la demande de plusieurs élus et du Préfet, et faisant suite aux problématiques de dépôts sauvages rencontrées par les communes, Saint-Brieuc Armor Agglomération ouvre ses déchèteries à partir du lundi 27 avril pour une première semaine de fonctionnement test.

« Un moment qui était attendu de tous. Après plusieurs semaines de confinement et du rester chez soi dans le cadre des mesures préconisées, les déchèteries vont réouvrir pour les particuliers et ce sur l'ensemble de notre territoire de l'agglomération et selon des modalités bien encadrées », explique Claude Blanchard, Vice-président en charge de la collecte, du traitement et de la valorisation des déchets et maire de Saint-Julien.

« Au préalable il a fallu s'assurer que toutes les filières en aval, de traitement et de transports, puissent fonctionner afin de transformer ou éliminer tous ces produits ce qui est chose faite et notamment avec KERVAL. Les feux sont maintenant en partie au vert dans le respect des consignes bien sûr.

Il va sans dire que l'afflux d'usagers peut être important. Il va donc falloir sans doute s'armer d'un peu de patience et faire preuve de discipline... pour gérer au mieux ces apports qui seront importants après avoir passé du temps chez soi, à nettoyer, trier et jardiner pour certains. Je compte bien sûr sur le civisme des usagers et je remercie les agents qui vous accueilleront dans les meilleures conditions. »

Selon quelles modalités ?

Pour les particuliers

Accès selon la plaque d'immatriculation

Lorsque le dernier numéro de la plaque d'immatriculation est pair, accès les jours pairs.

Lorsque le dernier numéro de la plaque d'immatriculation est impair, accès les jours impairs.

Ainsi, le lundi 27 avril, seules les personnes dont le dernier numéro de la plaque d'immatriculation est impair, pourront se présenter à la déchèterie.

Le mardi 28 avril sera réservé aux personnes dont le dernier numéro de la plaque d'immatriculation est pair.

Les déchets végétaux dans un premier temps

Seule la dépose des déchets verts sont autorisés pour le moment à raison de 3 m³ / dépôt et par semaine.

Se déplacer dans la déchèterie la plus proche de son domicile. Les personnes contrevenant à ce principe seront verbalisables.

Se munir de son attestation de déplacement dérogatoire et avoir coché la case «déplacement pour effectuer des achats de première nécessité ». L'autorisation de déplacement doit être placée derrière le pare-brise côté conducteur.

Respecter les gestes barrières

Les mesures de distanciation devront être respectées. C'est pourquoi, il ne sera accepté que 5 véhicules maximum en simultané. Les usagers doivent rester dans leur véhicule à l'extérieur de la déchèterie s'ils ne sont pas invités à rentrer et à accéder à la plateforme.

Il est également demandé de **respecter les consignes suivantes** :

Préparer son chargement de déchets végétaux avant votre départ : pelouses à séparer des autres déchets végétaux.

Rationaliser les déplacements afin de les **limiter un seul passage** en déchèterie par semaine.

Sur place,

- **se conformer aux consignes** de l'agent d'accueil à l'entrée.
- **respecter les gestes barrières** (port de masque conseillé, port de gants et distanciation vis à vis des agents et autres personnes présentes sur site).
- penser à retirer tout corps étranger des déchets végétaux (pots en plastique, ficelles, sac, etc)
- **ne pas rester plus de 20 minutes** sur site.

Jours et heures d'ouverture

Les déchèteries de Binic-Etables-sur-Mer, Saint-Brieuc la Ville Bernard, Ploufragan les Châtelets, Plérin Saint Croix, Quintin Le Grand Gué, Yffiniac la Haute Lande seront ouvertes selon leurs horaires habituels.

Elles seront fermées vendredi 1^{er} mai.

Binic-Etables-sur-Mer

Du lundi au samedi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30

Saint-Brieuc la Ville Bernard

Du lundi au samedi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30

Ploufragan les Châtelets

Du lundi au samedi de 9h à 12h et le lundi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi de 13h30 à 17h30.

Plérin Sainte Croix

Du lundi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi de 9h à 12h et du lundi au samedi de 13h30 à 17h30.

Quintin Le Grand Gué

Lundi, mardi, mercredi de 13h30 à 17h30. Le vendredi et samedi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30.

Yffiniac la Haute Lande

Lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi de 13h30 à 17h30, le samedi de 09h à 12h

Pour les professionnels

Accès aux déchèteries selon les horaires habituels d'ouverture du lundi 27 au jeudi 30 avril. Tous les flux de déchets seront acceptés dans le respect des modalités en vigueur pour les dépôts d'activités professionnelles (dépôts facturés). Il n'y aura plus de prise de rendez vous.

La déchèterie professionnelle SNE de Plérin est également ouverte.